

Congrès régional PACA - - 17 oct. 2020.

Motion ponctuelle 'Reversement des éluEs'

La dernière séquence électorale a confirmé ce que nous pressentions depuis les européennes et le covid 19 ; les préoccupations environnementales, sanitaires et sociales deviennent majoritaires chez les électrices et les électeurs. Notre mouvement a réussi à capter, avec d'autres formations de gauche, et à fidéliser un électorat important, nous permettant d'administrer, en propre, nombre d'agglos et de villes importantes : Lyon, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, ... Cette belle progression dans les urnes nous permet d'augmenter très sensiblement notre nombre d'élusEs et par conséquent d'augmenter le financement de notre parti par le reversement des indemnités d'élusEs.

Sur Marseille, la campagne des municipales a rendu visibles des dysfonctionnements aux niveaux de la transparence et de la démocratie interne, valeurs dont nous nous enorgueillissons de faire la différence par rapport aux autres. Le choix du financement de la campagne par les candidatEs a perverti les relations entre les colistierEs rendant, dans certains secteurs, relativement pénible la fin de campagne du premier tour.

Nos derniers succès devraient néanmoins nous permettre de revoir le financement des campagnes futures, laissant espérer un reversement d'élusEs important (Maire de Marseille, Maires-AdjointEs, Maires de Secteur, ConseillerEs MétropolitainEs,....) Notre autofinancement ainsi que notre meilleure audience auprès des électrices et des électeurs faciliteront nos relations avec les banques qui pourront nous proposer de meilleures conditions de crédits pour financer les campagnes à venir.

Cependant, pour le bien collectif et notre avenir commun, il faut nous assurer des bonnes conditions de reversement des indemnités par nos élusEs, selon les règles décidées collectivement et nationalement par notre mouvement.

C'est pourquoi, les adhérentEs signataires proposent la création au niveau régional d'une commission de reversement des élusEs qui se réunirait 2 fois par an, pourrait alerter sur les cas problématiques et soumettre au CPR le fléchage des sommes recueillies.

